



Commune de Pillon PV du Conseil Municipal Réunion du 30/09/2019

Séance du 30 Septembre à 20 heures 00

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Suite au non quorum atteint pour la réunion du 01/07/2019, Le Maire a convoqué une 2eme fois dans les délais légaux le conseil municipal.

Une convocation adressée 24/09/19, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Travaux de terrassement chemin rural du Pillon RD14
- 2 - Antenne téléphonique
- 3 - Restauration des cours d'eau
- 4 - Rapports annuels SIE de Mangiennes
- 5 - Point financier monument aux Morts
- 6 - Affouages 2019/2020
- 7 - Vente des Epicéas
- 8 - Travaux du RASSAT
- 9 - Aire de jeux
- 10 - Subvention scolaire
- 11 - Affaires diverses

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian,
M. BERTHELEMY Florian, M. MARTEL David, M. LONGUEVILLE Patrick,
M. LEMMER Mathieu

Procurator(s) : 0

Etai(ent) absent(s) :

M. DURMARQUE Jean-Pierre, M. SIMON Serge

Etai(ent) excusé(s) : Mme HACQUIN Hélène,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum est atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 02/09/2019

Le Conseil accepte à l'unanimité

1 - Travaux de terrassement chemin rural du Pillon RD14

Des travaux seront programmés autour de la RD14. Une remise en état des limites du chemin rural de Pillon aux bois est également prévue.

2 - Antenne téléphonique

L'antenne est montée mais pas encore branchée. A cause du pont, ce serait prévu pour Janvier.

3 - Restauration des cours d'eau

Des réunions ont eu lieu le 16 Octobre à Damvillers et Mangiennes et le 22 Octobre à St Laurent et Spincourt. Les propriétaires concernés ont reçu un courrier.

4 - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF Délib n°2019/09/30/4

Le Maire expose les rapports annuels 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré la validation des rapports annuels 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

- RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET PRIX DE L'EAU POTABLE Délib n°2019/09/30/5

Le Maire expose le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré la validation du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

5 - Point financier monument aux Morts

Les subventions :

- 1 500€ Souvenirs Français
- 1 745€ Mission Histoire
- 1 600€ ONAC

Soit environ 50% du coût total

Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L. 243 du Code Forestier :

1. **Décide la délivrance** des produits reconnus en qualité « bois de chauffage »

C'est-à-dire :

- des petits bois provenant du massif WARPHEMONT (petit bois) parcelle 19 et 10.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants :

1. Serge SIMON
2. Mathieu LEMMER
3. Thierry BADEROT

- **Le délai d'enlèvement** des bois d'affouage est fixé au 15/10/2020

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L. 243 du Code Forestier.

- **Prix** : 60€ la part comme les années précédentes.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

VENTE DE TÊTES DE CHENES - ST MEDARD

Délib n° 2019/09/30/3

Le Maire propose de vendre les têtes de chênes le long du chemin St Médard

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité que :

6. Les têtes de chênes le long du nouveau chemin récemment empiqué du St Médard seront vendues à 7€ du stère.
7. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.
8. Le volume de bois sera attribué en fonction du nombre de volontaires et des souhaits de chacun. Environ 80 stères sont disponibles.
9. Les tas devront être stérés.

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

7 - Vente des Epicéas

Les 6ha ont été vendus à 26€/m³ (envi 81 000€). Le reste (12ha) n'a pas trouvé de preneur. Le cours s'est actuellement effondré.

8- Travaux du RASSAT

L'ONF considère que les dégagements de l'entreprise Bertin ne sont pas suffisants. Il lui sera demandé de repasser.

9 - Aire de jeux

Les aires de jeux sont actuellement subventionnées. Une entreprise est venue proposer un projet :

Installation d'un nouveau jeu pour les enfants plus grand
Sol amortissant sous la structure excitante
Maisonnette
Pas japonais et poutre en bois sur le bas du terrain

Une seconde entreprise vient le 1^{er} octobre à 9h00.

Affaire à suivre

10 - SUBVENTION SCOLAIRE

Délib n°2019/09/30/1

Le Maire propose, une subvention scolaire d'un montant de 15€ pour tous les enfants qui sont scolarisés : écoles primaires, collèges et lycées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'accorder une subvention scolaire pour les enfants possédant une carte de bus et qui fréquentent les écoles primaires, collèges, et lycées pour le somme de *15€ par enfant*. Les justificatifs seront demandés pour l'obtention de cette subvention : photocopie de la carte de bus (uniquement pour les collégiens et lycéens) et RIB pour tous

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

> AFFAIRES DIVERSES

- ❖ IPD Consult viennent démarrer un projet le Mercredi 2 Octobre à 14h
- ❖ Renouvellement bureau AFR : La chambre d'Agriculture propose :
Christophe CHERIN - Françoise LEMMER - Patrick LONGUEVILLE
Il lui manque un nom. Elle propose de se rapprocher de Philippe NAUDIN pour proposer un 4^{ème} nom.

Séance levée à 22h50